

Le chiffon rouge de la liberté universitaire

par Dominique Pinsolle

Les élucubrations du ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Michel Blanquer, au sujet de l'« islamo-gauchisme » à l'université ont eu un effet qui ne déplaît probablement ni à leur auteur ni à sa collègue de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Mme Frédérique Vidal. Tandis que le très décrié projet de loi de programmation de la recherche (LPR) était en cours d'examen parlementaire, la focalisation des débats sur la liberté universitaire a éclipsé les revendications portées depuis un an par un large mouvement de contestation au sein des universités et des organismes de recherche.

Les hostilités ont été déclarées le 31 octobre, lorsque *Le Monde* a publié une tribune signée par une centaine d'universitaires soutenant M. Blanquer et fustigeant le supposé « déni » d'une partie de leurs collègues concernant les « dérives islamistes » qui affecteraient leur propre institution (1). Les réticences à « désigner l'islamisme comme responsable de l'assassinat de Samuel Paty » révéleraient, selon eux, la gravité de la situation. Le communiqué intersyndical du 21 octobre — cosigné notamment par l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), incriminée dans le texte — ciblait pourtant explicitement l'« islamisme intégriste » et concluait que « [c']est bien cette idéologie et celles et ceux qui la portent qui doivent être combattus sans relâche » (2).

Peu importe. Les signataires réussissent un double exploit : se ranger derrière un ministre au nom de leur indépendance et sommer Mme Vidal, au nom de la liberté d'expression, de mettre en place des « mesures de détection » ainsi qu'une « instance chargée de faire remonter directement les cas d'atteinte aux principes républicains et à la liberté académique ». La tentation de calquer l'argumentaire de la loi Gayssot réprimant les propos négationnistes semble difficilement résistible.

L'offensive était d'autant plus assurée de provoquer un tollé que la défense de la liberté d'enseignement, de recherche et d'expression est l'un des rares sujets qui mobilisent immédiatement une corporation d'ordinaire peu combative. L'affaire Vincent Geisser, en 2009, en fournit l'illustration. Ce sociologue du monde arabe et musulman était alors entré en conflit avec le fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), officiellement chargé, entre autres, de « sécuriser » des activités de recherche jugées « sensibles ». Convoqué devant la commission de discipline du CNRS pour manquement à son devoir de réserve, le chercheur avait reçu le soutien d'une pétition aux signatures prestigieuses. L'affaire s'était conclue par un simple avertissement. Elle avait rappelé qu'en France l'indépendance et la libre expression des enseignants et des chercheurs sont garanties au niveau constitutionnel depuis 1984, tout en n'étant limitées dans la loi que par les « principes de tolérance et d'objectivité (3) ».

L'indignation suscitée dans le monde universitaire par la tribune du 31 octobre n'a dérogé aux attentes ni sur le fond ni sur la forme. Dénonçant une « chasse aux sorcières », un autre texte a aussitôt assimilé ces accusations à une « attaque contre l'État de droit démocratique » (4). L'emphase de cette protestation confirme la difficulté des intellectuels à se concevoir simplement comme des travailleurs luttant contre la dégradation de leurs conditions de travail. Déjà, en 2009, la mobilisation contre le détricotage du statut des enseignants-chercheurs était présentée comme un « enjeu de civilisation (5) »... De nombreuses catégories professionnelles ont été attaquées par un gouvernement conservateur dans l'indifférence de la majeure partie de celles et ceux qui professent dans les amphithéâtres. Mais certains universitaires, convaincus d'occuper une place à part dans la société, ne peuvent s'empêcher de rejouer, chaque fois qu'ils sont bousculés, l'éternel combat des Lumières contre l'obscurantisme, dans un monde où le rôle du persécuté leur serait réservé. Les offensives de l'extrême droite et ses succès électoraux nourrissent les discours les plus alarmistes. Ainsi, le soutien aux chercheurs français venu de l'étranger, davantage dû aux réseaux d'une profession fortement internationalisée qu'à la notoriété de M. Blanquer outre-Atlantique, ne s'est pas embarrassé de nuances en postulant une « tendance mondiale où le racisme est protégé en tant que liberté d'expression, alors que faire entendre un point de vue antiraciste en serait une violation (6) ». Les campus seraient-ils passés aux mains du Ku Klux Klan sans que personne s'en aperçoive ?

Au-delà des batailles de papier qu'affectionnent les travailleurs de la plume, la liberté universitaire suppose aussi que le métier d'enseignant et de chercheur puisse s'exercer dans des conditions matérielles correctes. Depuis la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU), en 2007, les établissements souffrent d'un sous-financement chronique, en décalage avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Leur « autonomie » se réduit à la possibilité de s'infliger eux-mêmes, avec plus ou moins d'entrain, une politique d'austérité budgétaire. Si la liberté d'enseignement

et de recherche ne souffre aucune forme de censure, elle nécessite également que l'ensemble de la communauté universitaire puisse travailler sereinement. Or l'impératif de l'« excellence » impose de courir après les appels à projets en espérant décrocher des fonds dont ne disposent plus les unités de recherche. Ce mode de financement a d'ailleurs prouvé son inanité à la faveur de la pandémie de Covid-19 : entre 2015 et 2019, le virologue Bruno Canard et son équipe du CNRS ont essuyé cinq refus de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour leurs projets concernant les coronavirus, jugés non prioritaires (7). La bataille de la liberté universitaire est autant une affaire de gros sous que de grands principes.

Cette évidence se trouve au cœur du mouvement né à l'automne 2019 dans les universités. Tout a commencé, comme toujours, du côté des étudiants. L'un des leurs, M. Anas K., venait de tenter de s'immoler par le feu pour dénoncer la précarité de toutes celles et ceux qui, comme lui, sont contraints de travailler pour poursuivre leurs études. À cette cause s'est ajoutée la lutte contre la réforme des retraites. Une minorité d'enseignants, de chercheurs et de membres du personnel administratif ont rejoint les assemblées générales et les cortèges. La colère était d'autant plus grande qu'un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR, devenue LPR) faisait craindre le pire en matière de financements, de précarité des contrats et de concurrence délétère entre institutions. Le président-directeur général du CNRS, M. Antoine Petit, appelait d'ailleurs de ses vœux une loi inégalitaire : « *Oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne* (8). » Tout était prêt pour une grande mobilisation contre la précarisation des vies et des conditions de travail de chacun. Les regards se portaient déjà au-delà des campus, vers les « gilets jaunes », les grévistes de la SNCF et de la RATP, les hôpitaux, les professeurs des écoles, des collèges et des lycées...

Puis le confinement est arrivé. L'assignation collective à résidence, quelques jours plus tard, a brisé l'élan et rivé les enseignants à Zoom. Tous les mots d'ordre qui avaient agité l'institution pendant plus de quatre mois s'effaçaient subitement devant des discussions sans fin dans un vocabulaire inconnu avant le printemps : enseignement en « présentiel » ou en « distanciel », cours « synchrones » ou « asynchrones », fonctionnement en « mode dégradé »... La querelle de l'« islamo-gauchisme » a ajouté une ultime pelletée de terre sur le cercueil des revendications, qui, malgré tout, continuent d'affleurer en ligne.

Face à des universités pétrifiées par le confinement, l'intransigeance de Mme Vidal et de la majorité parlementaire pendant l'examen de la LPR a ressemblé à la lâche démonstration de force d'un lutteur sans adversaire. Alertes et critiques formulées par un large éventail d'instances et d'organisations universitaires auprès de l'exécutif furent balayées d'un revers de main. Le texte final s'avère même pire que celui qui était contesté au départ. La logique « darwinienne » imposée à la recherche s'accompagne d'une précarisation accrue par la multiplication des contrats à durée limitée — dont les « CDI (contrats à durée indéterminée) de mission » et les « chaires de professeur junior ». Le statut national des enseignants-chercheurs est d'autant plus affaibli que le Conseil national des universités (CNU), chargé de gérer les carrières des professeurs et des maîtres de conférences, voit ses prérogatives amoindries en matière de recrutement au profit des établissements. Enfin, un amendement destiné aux étudiants trop politisés aux yeux de la hiérarchie punit lourdement « *le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur (...) dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* ». Seule l'illusoire proposition de soumettre la liberté universitaire au respect des « *valeurs de la République* », qui a fait couler tant d'encre, a été abandonnée. Comme si, une fois l'estocade portée, il n'était plus besoin d'agiter le chiffon rouge.

Dominique Pinsolle

Historien, maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne.

(1) « [Une centaine d'universitaires alertent : “Sur les dérives islamistes, ce qui nous menace, c'est la persistance du déni”](#) », *Le Monde*, 31 octobre 2020.

(2) « Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle », communiqué intersyndical, 21 octobre 2020.

(3) Conseil constitutionnel, décision n° 83 165 DC du 20 janvier 1984 ; code de l'éducation, art. L. 952 2.

(4) « [Cette attaque contre la liberté académique est une attaque contre l'État de droit démocratique](#) », *Le Monde*, 2 novembre 2020.

(5) « Université, un enjeu de civilisation », *L'Humanité*, Saint-Denis, 18 février 2009.

(6) « [La menace de l'autoritarisme académique](#) », Les invités de Mediapart, 7 novembre 2020.

(7) Bruno Canard, « [La virologie est un sport de combat](#) », Université ouverte, 19 septembre 2020.

(8) Antoine Petit, « [La recherche, une arme pour les combats du futur](#) », *Les Échos*, Paris, 26 novembre 2019.